

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023**

L'An deux mille vingt-trois,

Et le trente mars à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-quatre mars 2023 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY,

**Présents** : M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN Adjointes au Maire, M. Claude KRIEQUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Emmanuelle PONCHANT, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

**Absents excusés** : Mme Karen RIAND Pouvoir à M. Alain BROCHARD, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY Pouvoir à M. Claude KRIEQUER.

**Secrétaire de séance** : Mme Sandrine BONNETAIN

**DÉLIBÉRATION N°22/3.1 - ACQUISITION TERRAIN CADASTRÉ F 382**

**VU** le code Général des collectivités territoriales,

Les propriétaires de la parcelle cadastrée F 382, le lieudit « Les muets », d'une superficie de 235 m<sup>2</sup>, il a été proposé à la Commune d'acquiescer ladite parcelle, au prix convenu de 300 €, frais d'acte et de notaire à la charge de la commune.

Il est donc proposé que le Conseil Municipal valide cette acquisition de parcelle et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les documents relatifs à cette acquisition,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**CONFIRME** l'acquisition de la parcelle cadastrée F 382 lieudit, au prix de 300 €, frais notariés à la charge de la commune

**AUTORISE** le Maire ou un Adjoint à signer les documents relatifs à cette acquisition

Le Maire,



Le secrétaire,